

Lettre aux députés qui ont levé l'immunité parlementaire de Gilbert Collard

écrit par Olivia Blanche | 30 septembre 2017

Cette lettre d'Olivia peut servir de modèle à tous ceux qui veulent dire aux députés leur révolte.

Ce courriel s'adresse à tous les députés qui ont levé l'immunité parlementaire du député, Monsieur Gilbert Collard :

Monsieur le député, Madame le député,

En tant que citoyenne, attachée à la liberté d'expression, je viens troubler votre tranquille assurance de député(e) pour vous exprimer ma vive réprobation au sujet de votre vote ayant permis de lever l'immunité parlementaire de Monsieur Gilbert Collard.

En effet, permettez moi de m'étonner que des élus qui, en toutes circonstances, prônent la défense de la démocratie, s'empressent de la bafouer à la première occasion et pour des raisons qui vont précisément à l'encontre de ses fondements !

Vous avez cru légitime de vous unir pour fustiger, blâmer et faire condamner l'un des vôtres au motif qu'il a publié des photos montrant les crimes de Daesh !

Sachez donc, Messieurs et Mesdames les député(e)s, que j'approuve, au contraire, que les crimes de Daesh soient montrés dans toute leur horreur !

Est-ce faire l'apologie du nazisme que de diffuser les images insupportables des déportés dans les camps de concentration ? Est-ce pousser les nouvelles générations au nazisme que de

diffuser des films sur cette période ? Je me bornerai à cet exemple car, hélas, la cruauté humaine étant sans limite, les photos des crimes contre l'humanité, les cadavres des holocaustes sont légion !

Nul n'ignore que dans les cas cités supra il ne s'agit pas d'incitation au terrorisme, ou, en l'occurrence à la haine des juifs, mais du « Devoir de Mémoire » et il est encensé !

Par conséquent, je cherche à comprendre en quoi les crimes de Daesh diffèrent des précédents crimes de l'Histoire et pourquoi ils devraient être occultés..

En effet, en quoi le fait de publier des scènes de massacres de l'EI pourrait-il être une incitation au terrorisme ? Logiquement, il me semble que des vidéos montrant ses tortionnaires à l'œuvre et celles de leurs victimes sont suffisamment monstrueuses pour que tout individu normal soit dissuadé à jamais de devenir un adepte de Daesh – et non l'inverse.

Par conséquent, ce raisonnement, me paraissant cohérent, me conduit à m'interroger sur la véritable motivation de votre vote.

Pour ma part, je décèle deux mauvaises raisons à votre acharnement contre M. Collard.

Je crains de devoir y voir la volonté d'exclure et de stigmatiser – pour ne pas dire de nuire – à l'un des vôtres au seul motif qu'il est un sympathisant du Front National. Impensable, en principe, venant d'un député de la nation ayant le devoir d'objectivité et celui de n'agir que pour le bien commun.

Dois-je y voir également une volonté de ménager la communauté musulmane, les imams qui sont en France, à la tête de très

nombreuses mosquées où l'on enseigne le coran et ses horreurs ? Pourtant, le coran incite au meurtre des non musulmans, comme vous le savez, forcément.

C'est pourquoi, Madame le député, Monsieur le député, je considère votre vote comme une trahison de notre peuple, de notre pays. Vous vous comportez comme se comportaient les dhimmis en pays musulman, en soumis au plus fort. C'est très inquiétant, pour vous, pour nous, pour la France.

Rappel

Le nom des députés qui ont osé.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/09/28/pourrissez-la-vie-des-deputes-qui-ont-leve-limmunit-parlementaire-de-collard/>

Pour trouver leurs références, adresses, courriels...

<http://www2.assemblee-nationale.fr/deputes/liste/alphabetique>

Vous pouvez aussi envoyer un courrier postal à l'Assemblée nationale destiné au(x) député(s) de votre choix.

Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP